

L'info de l'Ain et des Pays de Savoie



Les indices du **semestre**

Les épisodes de **pollution**

Que dit le **réseau fixe ?**

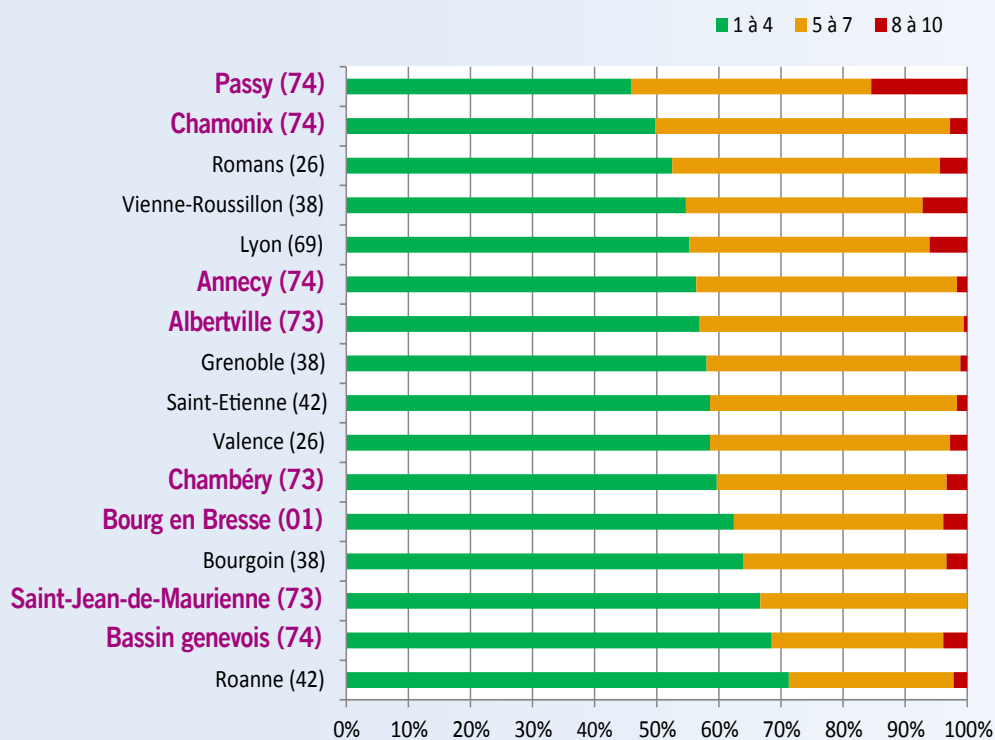
L'actualité du **territoire**

1^{er} semestre 2015

Les indices du semestre en un clin d'oeil

Sur ce premier semestre de l'année 2015, la qualité de l'air se révèle plutôt homogène dans l'Ain et les Pays de Savoie, étant qualifiée de «bonne à très bonne» environ 3 jours sur 5 sur la plupart des agglomérations. Seul le secteur de Passy/Chamonix affiche des résultats plus contrastés, avec moins de 1 jour sur 2 où la qualité de l'air est qualifiée de «bonne à très bonne».

Répartition des indices de qualité de l'air
1^{er} semestre 2015



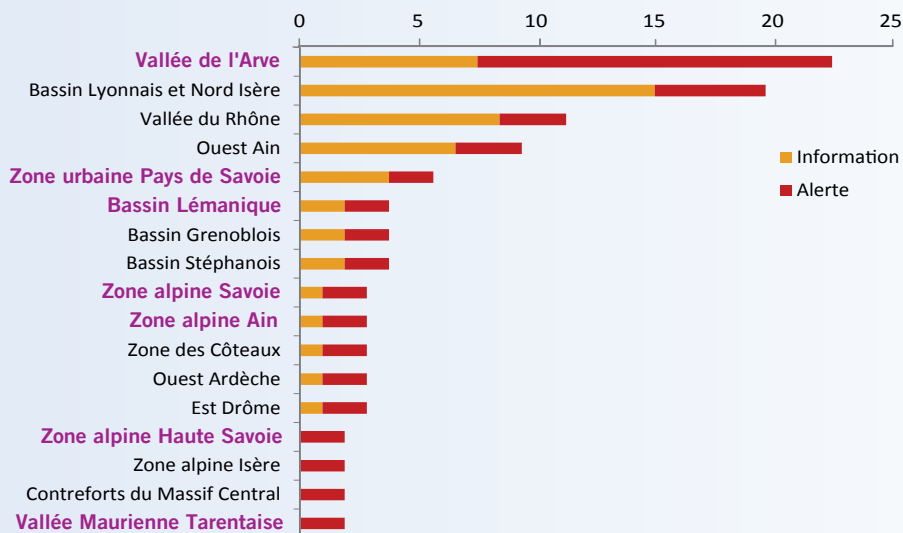
Les épisodes de pollution

Nombre d'activations du dispositif préfectoral en cas d'épisode pollué
du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

En janvier et février, 2 épisodes pollués ont touché particulièrement la Vallée de l'Arve, dus à des niveaux importants de particules fines. Ces épisodes de pollution sont liés principalement à des conditions météorologiques favorables à l'accumulation des particules (absence de précipitations, inversions de températures à basse altitude) associées à des émissions conséquentes et locales (chauffage au bois non performant, trafic). En mars, un troisième épisode de pollution aux particules a touché l'ensemble de la région Rhône-Alpes, avec plusieurs jours d'activation d'un dispositif préfectoral sur les zones de l'Ouest de l'Ain, les Pays de Savoie et la Vallée de l'Arve. Cet épisode printanier, d'ampleur régionale et même nationale, était dû à des particules d'origine à la fois locale et plus lointaine, issues à la fois du trafic routier, du chauffage au bois mais aussi en partie liées aux activités d'épandages agricoles.

A noter également, le 30 juin, un premier épisode estival avec un dépassement du seuil d'information en ozone sur la zone Ouest Ain.

Sur les 6 premiers mois de l'année, ces épisodes pollués ont provoqué 24 jours d'activation d'un dispositif préfectoral sur la Vallée de l'Arve, 6 sur la zone des Pays de Savoie et 10 sur l'Ouest de l'Ain (dont 1 jour d'activation dû à l'ozone).

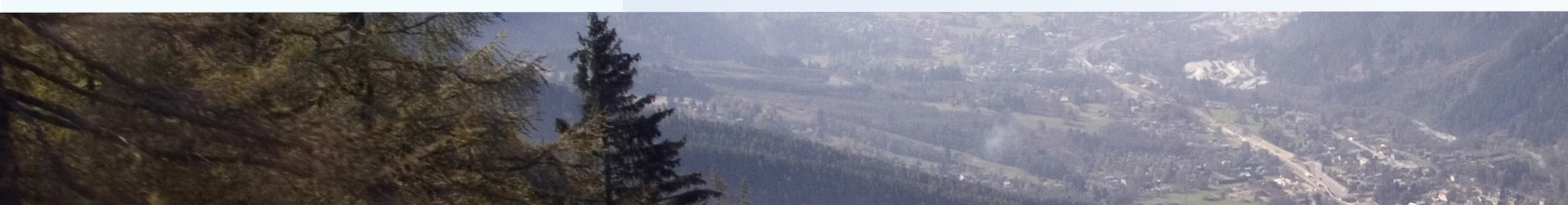
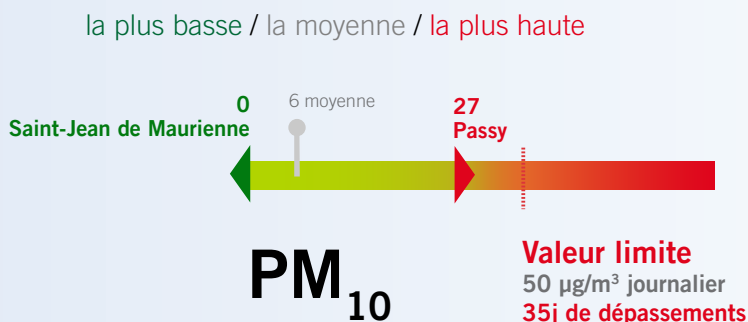


Que dit le réseau fixe ?

Nombre de dépassements de seuils mesurés sur les sites de surveillance de l'Ain et des Pays de Savoie du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Vis-à-vis de la réglementation annuelle, depuis le début de l'année, les valeurs cibles et limites n'ont pas été dépassées pour l'ozone, le dioxyde d'azote et les particules sur l'Ain et les Savoie. Cependant, le seuil réglementaire journalier pour les particules PM10 de 50 µg/m³ a déjà été franchi à 27 reprises à Passy, dans la Vallée de l'Arve (la réglementation autorise au maximum 35 jours de dépassements par an pour ce seuil).

Toutes nos mesures sur www.air-rhonealpes.fr



L'actualité du territoire



Agir pour l'air de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

[Lire la plaquette de la Communauté de Commune de la Vallée de Chamonix](#)

Création d'une station « trafic » à Chambéry

[Lire la news sur le site d'Air Rhône-Alpes](#)

Des scientifiques étudient finement la météorologie influençant les épisodes de pollution dans la vallée de l'Arve

[Lire la news sur le site d'Air Rhône-Alpes](#)

Evaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique dans l'agglomération d'Annecy

[Lire la news sur le site d'Air Rhône-Alpes](#)

Fin de mise à consultation du public du PLQA de Chambéry Métropole (17 avril)

[Plus d'information sur le site de la DREAL Rhône-Alpes](#)

Elaboration du Plan Local de la Qualité de l'Air d'Annecy (PLQA)

[Lire la plaquette de l'agglo d'Annecy](#)

Passy : ils vont défendre leur drone capteur de pollution à Paris

[Lire l'article sur le Dauphiné](#)

Fonds Air Bois : vers une extension en Haute Savoie

[Lire l'article sur l'Enviscope](#)

La vallée de l'Arve interdite aux camions polluants

[Lire l'article sur le Dauphiné](#)

Sophie Dion obtient un fonds « air pur » et une étude épidémiologique

[Lire l'article sur le Dauphiné](#)

En vertu de la loi sur les droits d'auteur du code de la propriété intellectuelle, il nous est impossible, sauf autorisation des titres de presse ou journalistes concernés, de publier et ou diffuser les articles mentionnés en pdf. Les liens diffusés dans cette revue de presse peuvent donc être à terme erronés ou être soumis à un abonnement payant.

